



**Municipalité**

**Au Conseil communal de L'Abbaye**

L'Abbaye, le 28 janvier 2020

**Préavis municipal n° 01/2020**  
**RÉFECTION DU PONT SUR LA LIONNE (RTE CANTONALE)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

---

## **INTRODUCTION**

La Municipalité soumet à votre approbation le présent préavis nécessitant un engagement financier de nonante-cinq mille francs (pour la réfection du pont (40 to) sur la Lionne, situé sur la route Cantonale à l'Abbaye).

En effet courant décembre 2005, le bureau RLJ ingénieurs conseils SA a procédé aux contrôles des ouvrages d'art au trafic des 40 tonnes.

A ce titre, le pont sur la Lionne susmentionné a été contrôlé.

Les conclusions du rapport ont été les suivantes :

- Le pont supporte les véhicules de 40 tonnes.
- La sécurité structurale de la dalle est légèrement insuffisante.
- Un contrôle de la fissuration de la dalle devra être effectué tous les 5 ans.

- La structure est fortement sollicitée lors du passage d'essieux lourds. Un renforcement de l'armature par des lamelles de carbone collées sur l'intrados du tablier est conseillé.
- L'absence d'étanchéité permet à l'eau chargée en chlorure par le sel de pénétrer le béton et dégrader l'armature. La pose d'une étanchéité est conseillée

Aussi ce projet figurant dans notre plan des investissements 2019-2024, au titre de l'année 2020, s'inscrit dans la ligne des objectifs visés par notre municipalité en matière d'entretien routier.

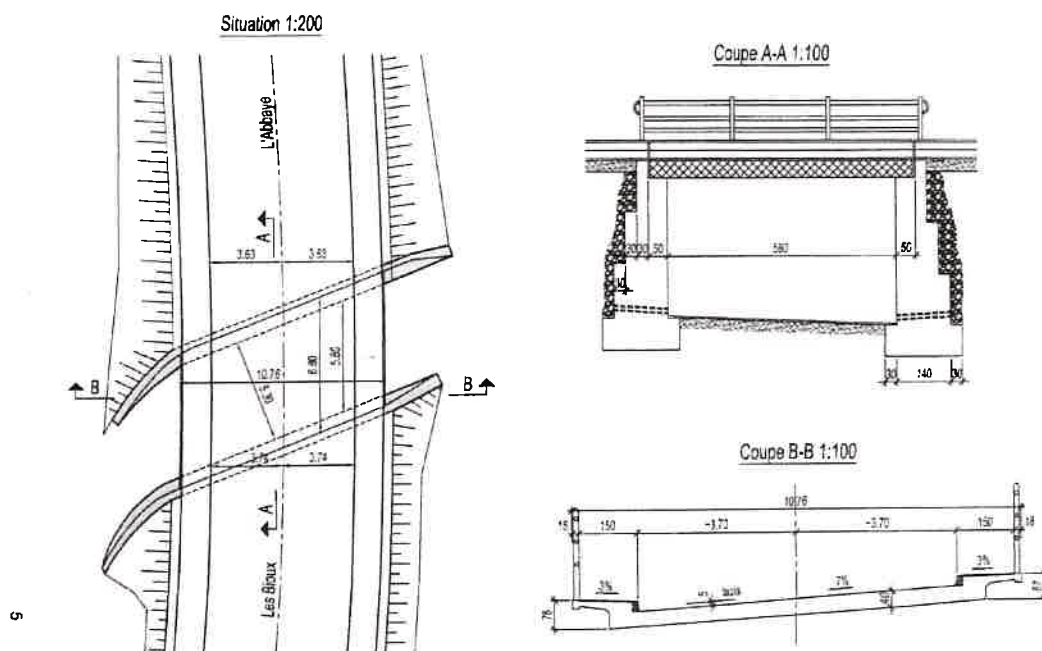
## 1. SITUATION



### 1.1 DESCRIPTIF TECHNIQUE

Année de construction	1956
Type d'ouvrage	Pont dalle
Largeur chaussée	7.40 m
Largeur totale	10.80 m
Longueur	6.80 m

RC	Commune	Nom local	Ouvrage	Bureau d'ing.	Entreprise	Année construction
90	L'Abbaye		PONT SUR LA LIONNE	rj. ingénieurs sa		1956



## 1.2 Etat des lieux le 7 juin 2019

- Aucune recommandation proposée en 2005 n'a été effectuée.
- Apparition de légères fissurations surtout aux endroits marqués par des taches de rouille.
- Augmentation des taches de rouille.
- Détérioration de la pile avale droite du pont.

## 2. MESURES PRÉCONISÉES

A fin 2019, les travaux suivants ont été effectués au titre de l'entretien, ils ont permis d'évaluer la suite des travaux faisant l'objet du présent préavis :

- Réfection de la partie inférieure du tablier, réparation locale d'une pile de pont, renforcement par bande de fibre carbone.

**Les travaux suivants doivent encore être exécutés, ils font l'objet du préavis :**

- **Pose d'une étanchéité de protection du béton : étancher le pont en dégageant le béton, nettoyant et préparant la surface et posant une étanchéité en membrane liquide polyuréthane bi composante.**
- **Réfection de la partie supérieure du tablier : réfectionner le dessus du pont en démolissant et piquant les surfaces dégradées, poser une couche d'adhérence et de protection et en mettant en place un mortier de retouche et de réparation.**

### 3. COÛTS

Les coûts relatifs aux travaux proposés se répartissent de la façon suivante :

Etanchéité	CHF	22'000.--
Réfection tablier	CHF	55'000.--
Ingénieur	CHF	9'500.--
Divers et imprévus	CHF	<u>8'500.--</u>
TOTAL	CHF	95'000.--
		=====

### CONCLUSION

Au vu des différents contrôles réalisés depuis 2005, ces travaux sont vraiment nécessaires afin de garantir le trafic des 40 tonnes et de ralentir la dégradation causée par l'absence d'étanchéité.

La Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil Communal de L'Abbaye


- Vu le préavis 01/2020 du 28 janvier 2020 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,


#### décide

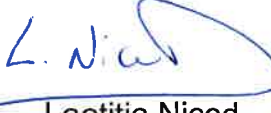
- 1) **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus,
- 2) **d'accorder** un crédit de *nonante-cinq mille francs (CHF 95'000.--)*, pour l'étanchéité et la réfection du tablier du pont sur la Lionne situé sur la route cantonale.
- 3) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent cinquante mille francs (CHF 16'950'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2018 s'élève à *huit millions trente-cinq mille (CHF 8'035'000.--)*,
- 4) **d'amortir** le **montant** sur une période de dix (10) ans par le compte 430.3311, la première fois au budget de l'année 2021.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
Christophe Bifrare



La Secrétaire  
  
Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,  
Paul-Claude RoCHAT, Philippe Grobéty, Patrick Berktold, Claude Piazzini

Municipal responsable : Philippe Grobéty

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 01/2020 :

Rapporteur : Jean-Paul Poget  
Membres : Michèle RoCHAT  
Louis-François Berney  
Jean-Victor Bonny  
Pierre-Alfred Golay  
Suppléants : Jean-Frédéric Golay  
Bernard Müller